



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 2731

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les légitimes préoccupations des porteurs de titres russes qui attendent le recouvrement de leur créance. Par une réponse à sa précédente question écrite, il lui avait été précisé que des accords signés engageaient les deux pays à résoudre cette affaire dans les meilleurs délais. Or, malgré de nombreux contacts diplomatiques récents, le dédommagement des porteurs de titres n'est pas encore engagé. Elle lui demande donc d'envisager une nouvelle étude de ce dossier en vue du règlement rapide et définitif de ce contentieux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement français a manifesté de façon solennelle sa détermination à parvenir rapidement à un règlement des contentieux financiers. L'article 22 du traité entre la France et la Russie, signé lors de la visite du président Eltsine à Paris, dispose en effet que nos deux pays s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays. Depuis lors, pour des raisons essentiellement liées au traitement multilatéral de la dette soviétique et aux problèmes de succession et de responsabilité en matière de dette, il n'avait pas été possible de procéder aussi rapidement que nous l'avions souhaité aux négociations. Il est à présent nécessaire de reprendre ce dossier sur de nouvelles bases. Le ministère des affaires étrangères a fait savoir au président du principal groupement des porteurs de titres russes, M. Champenois, reçu au Quai d'Orsay le 26 mai dernier, que nous arrêterions dans les meilleurs délais, en liaison avec le ministère de l'économie, les procédures requises en vue d'un règlement efficace des contentieux financiers entre nos deux pays et que nous proposerions rapidement un calendrier de négociations à la partie russe.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2731

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1671

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2312